



**GROUPE  
INTERSUD**  
FACILITATEUR DE CHIFFRE D'AFFAIRES

### **Lettre d'information n°69-Juillet 2019**

*Cette lettre vous est proposée par INTERSUD, AFRECO et G2C et sera diffusée à leurs fidèles clients*

## **Risque fournisseur : si on parlait climat ?**

*Vérifier la compatibilité de ses fournisseurs à l'égard du risque climatique n'est plus anecdotique.*

Les vendeurs de glace ou de parapluie, les hôteliers et restaurateurs, sans parler, bien sûr des agriculteurs ou des énergéticiens, le savent depuis longtemps : le climat influe sur les résultats d'une entreprise.

Mais avec la montée des préoccupations environnementales, le risque climatique devient une notion beaucoup plus large. Et une préoccupation à part entière du secteur financier, et des responsables fournisseurs. De quoi s'agit-il ?

### **Capacité à fournir**

Le premier niveau de risque concerne, bien entendu, la capacité d'une entreprise à livrer, en qualité, quantités et délais, les biens et services qu'elle a promis. Or, la récente canicule le démontre : la montée en fréquence, et en intensité, des épisodes de dérèglement climatique - inondations, tempêtes, canicules... -, met à mal bien des process. Entreprises contraintes à l'arrêt pour cause de températures trop élevées, ou de montée des eaux inattendue, livraisons interrompues en raison de voies coupées (neige, pluies intenses) ou de pics de pollution : ces phénomènes aujourd'hui exceptionnels le seront beaucoup moins demain. Et lorsque l'entreprise cliente fonctionne en « just in time », ce type de défaillance du fournisseur se révèle extrêmement périlleux. Vérifier l'exposition des locaux et des machines à ces types de risques, mais aussi le degré de « verdissement » de la logistique utilisée, se révèle donc de moins en moins superflu.

### **Préparer la transition**

Mais le risque climatique ne se limite pas à cet aspect des choses : mieux vaut aussi vérifier que son fournisseur, non seulement respecte bien toutes les règles environnementales

actuelles-émissions, rejets dans l'eau, etc... mais saura aussi adapter son process, voire son offre de services, à leur évolution prévisible.

Le logisticien dépend-t-il entièrement de véhicules diesel ou a-t-il déjà commencé à investir dans des camions au GNV (gaz naturel) voire dans des camionnettes électriques ? A-t-il envisagé d'autres modes d'acheminement (rail, voie fluviale) que la route ? Le maillage de ses centres logistiques est-il suffisant pour que la livraison du dernier kilomètre puisse s'effectuer avec des véhicules propres (véhicules électriques, voire vélo-cargo) ? Sinon, a-t-il les reins financiers suffisants pour pouvoir effectuer ce type d'investissements dans un proche avenir ? Sachant que Paris est déjà interdit aux véhicules Crit'Air 4 depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, cette transition appartient aux projets... d'aujourd'hui !

Mais d'autres secteurs sont également soumis à des exigences de transition énergétique et écologique : la chimie, l'industrie lourde et l'énergie bien entendu, mais aussi le textile dont l'impact sur l'environnement est de plus en plus décrié, et, bien entendu, le bâtiment et les travaux publics : certifications environnementales, utilisation de matériaux moins émetteurs - matériaux biosourcés notamment -, et de méthodes de construction moins impactantes sur l'environnement (préfabrication croissante de certains éléments), exemples de chantiers exemplaires au niveau environnemental, prise en compte de la biodiversité, deviennent des impératifs. Les entreprises déjà impliquées dans des expériences de réemploi de matériaux de construction, ou de réutilisation de terres excavées dans les chantiers, bref, dans l'économie circulaire, bénéficient désormais d'un plus dans les appels d'offre.

Les exemples sont aussi multiples que les secteurs. Celui des infrastructures est particulièrement sensible : lorsque l'on construit des infrastructures de transport ou d'énergie, mieux vaut s'assurer que tous leurs éléments constitutifs fonctionneront encore dans 20,30 ou 40 ans ! Les assureurs -et certains investisseurs- prennent déjà en compte le risque climatique de leurs clients. A vous de vérifier celui de vos fournisseurs !

Les analystes d'Intersud, Afreco et G2C sauront vous y aider !  
Nos études "Pass Fournisseur", "Média" et "Novex" sont adaptées à l'analyse de vos fournisseurs.

## Conjoncture : mieux qu'attendu

+92 000 : tel est le nombre d'emplois créés au premier trimestre en France, selon la dernière note de conjoncture de l'INSEE parue fin juin 2019. C'est deux fois et demie plus que prévu ! Une bonne nouvelle qui permet une très légère baisse du taux de chômage, mais qui étonne : la croissance va progresser un peu moins vite que prévu -+1,3% attendus en 2019, contre +1,7% en 2018 et +2,4% en 2017-. Mais la demande intérieure est relativement dynamique, et, surtout, après avoir atteint un point bas en décembre 2018, le moral des acteurs est reparti à la hausse.

Les équipes d'Intersud, Afreco et G2C vous souhaitent un excellent été. Rendez-vous en septembre !

**Intersud**

 04 91 19 02 00

**Afreco**

 04 78 53 12 99

**G2C**

 04 72 88 69 00